

Monsieur B CONTINSOUZAS
Maire
Mairie
1, rue du Pontel
19 240 SAINT-VIANCE

Pôle Etudes et Développement territorial
Nos Réf. : 404/451/04 2025

Tulle, le 27 février 2025

Monsieur le maire,

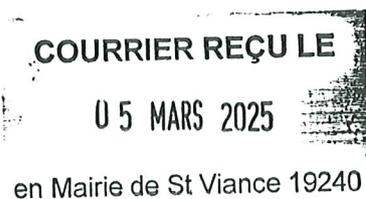
Nous avons reçu votre courrier par lequel vous avez transmis à la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze les éléments relatifs à l'arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal de la commune de Saint-Viance.

Nous vous informons qu'après étude, aucune remarque susceptible d'aller à l'encontre de ce projet ou de le compléter n'a été formulée, bien au contraire, dès lors qu'il s'agit, sur le territoire considéré, de permettre, comme le stipule le PADD :

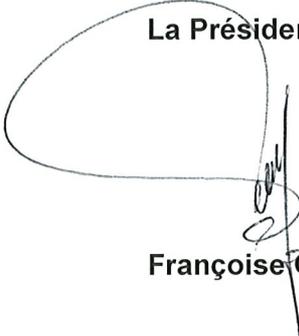
- 1- D'encadrer le développement urbain de Saint-Viance dans le but d'enrayer l'image de ville-dortoir.
- 2- D'accompagner le développement des activités économiques du territoire.
- 3- De préserver les singularités paysagères et écologiques de la commune.

Concernant l'axe 2, nous souscrivons totalement aux mesures concernant la préservation du monde agricole, le développement des activités économiques sur la zone de La Nau, la promotion de la dimension touristique de la commune, la logique de mixité fonctionnelle dans le bourg entre activités marchandes et habitat.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et nous tenant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le maire, à l'expression de notre meilleure considération.



La Présidente,


Françoise CAYRE